



DELIBERATION N° 149/2018/CACL

DE LA SEANCE PLENIERE DU MERCREDI 14 NOVEMBRE 2018 A 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION OPERATIONNELLE CACL/EPFA GUYANE DE PORTAGE FONCIER EN VUE DE LA REALISATION DU TCSP

Nombre de Conseillers en exercice : 30
Nombre de Conseillers Présents : 19
Nombre de Procuration : 4
Date de convocation : mardi 6 novembre 2018

Nombre de suffrages exprimés : 23
Vote :
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille dix-huit, le mercredi quatorze novembre, les Membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une Assemblée Plénière, à la salle de délibération « Danielle BREVET » au siège social de la CACL, sous la présidence de Madame Marie-Laure PHINÉRA-HORTH.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Marie-Laure PHINÉRA-HORTH, Présidente - David RICHE 3^{ème} Vice-Président - Raphaël RABORD, 4^{ème} Vice-Président - Roger ARON, 5^{ème} Vice-Président - Serge BAFAU, 6^{ème} Vice-Président - Nestor GOVINDIN, 2^{ème} Membre du Bureau - Monique AZER, 3^{ème} Membre du Bureau - Farah KHAN, Conseillère communautaire - Roland LEANDRE, Conseiller communautaire - Thierry LEMKI, Conseiller communautaire - Chester LEONCE, Conseiller communautaire - Guerline LOUIS, Conseillère communautaire - Maryse LUPON, Conseillère communautaire - Claude MORTIN, Conseiller Communautaire - Jocelyne PRUDENT, Conseillère communautaire - Anne-Michèle ROBINSON, Conseillère communautaire - Gabriel SERVILLE, Conseiller communautaire - Serge SEWGOBIND, Conseiller communautaire - Alex WEIMERT, Conseiller communautaire

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : Patrick LECANTE, 1^{er} Vice-Président → **Procuration** à Marie-Laure PHINÉRA-HORTH - Gilles ADELSON, 2^{ème} Vice-Président → **Procuration** à Monique AZER - Jean GANTY 1^{er} Membre du bureau → **Procuration** à Raphaël RABORD - Georgina CHIN-TEN-FUNG, Conseillère communautaire - Corine DIMANCHE, Conseillère communautaire - Marie-Reine GIRAULT, Conseillère communautaire → **Procuration** à Serge SEWGOBIND

ÉTAIENT ABSENTS : Rosaline CAMILLE-SIDIBE, Conseillère communautaire - Mylène MAZIA, Conseillère communautaire - Claude PLENET, Conseiller communautaire - Jean-Pierre Théodore ROUMILLAC, Conseiller communautaire - Jean-Yves THIVER, Conseiller communautaire

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monique AZER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral No.698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral No.2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

Vu la Délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la délibération No. N°11/2014/CACL approuvant la convention opérationnelle CACL/EPAG de portage foncier en vue de la réalisation de la phase 1 du projet de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) ;

Considérant que le budget alloué à cette convention était initialement de 5 000 000 € dont 4 780 000 € dédiés aux acquisitions foncières ;

Considérant que pour des raisons financières, l'Etat s'est positionné par courrier en date du 16 octobre 2018, adressé à l'EPFA Guyane, sur la cession onéreuse de son foncier sur Tigre-Maringouins (valeur vénal estimée par France Domaines), rejetant ainsi l'option de la vente à l'euro symbolique initialement prévue dans le budget de la convention. Les surfaces utiles nécessaires à la réalisation du TCSP portent sur les parcelles BT 708, 823, 824, 825 et 826) ;

Considérant que suite aux différentes réunions, l'Etat s'est également positionné sur la cession onéreuse de la surface utile nécessaire à la réalisation du TCSP sur la parcelle AN 39 de la Police Nationale ;

Considérant que les indemnités du foncier bâti, l'estimation des indemnités de emploi en cas d'expropriation des parcelles bâties et non bâties, et le dédommagement d'un fonds de commerce n'étaient pas inclus dans la convention initiale ;

Considérant le surcoût lié à l'acquisition du foncier des parcelles enclavées par le projet de TCSP dans « l'œil de Cayenne » ;

Considérant le surcoût lié à la libération de 4 parcelles occupées sans droit, ni titre ;

Considérant que compte tenu de ce qui précède, le budget devrait être réévalué à un montant de 9 550 000 € au lieu des 5 000 000 € votés et signés dans le cadre de la convention initiale ;

Considérant la nécessité de clarifier la personne morale bénéficiaire de l'expropriation pour cause d'utilité publique, à savoir l'EPFA Guyane ;

Considérant la nécessité de clarifier les modalités de cession du foncier à la CACL, certains articles donnant lieu à des interprétations divergentes, il est nécessaire de les réécrire afin de préciser leur contenu ;

Considérant l'ajout d'outils de pilotage pour renforcer la collaboration entre les services de l'EPFA Guyane et ceux de la CACL ;

Considérant la transformation de l'EPAG en EPFA Guyane ;

Accusé de réception en préfecture 973-249730045-20181114-149-2018-CACL- DE Date de télétransmission : 29/11/2018 Date de réception préfecture : 29/11/2018
--

Entendu l'avis réservé de la Commission Transport en séance le lundi 12 novembre 2018, quant à l'acquisition à titre onéreux des surfaces utiles des parcelles nécessaires à la réalisation du TCSP appartenant à l'Etat ;

Entendu l'avis réservé de la Commission Finances en séance le lundi 12 novembre 2018, quant à l'acquisition à titre onéreux des surfaces utiles des parcelles nécessaires à la réalisation du TCSP appartenant à l'Etat ;

Entendu l'avis réservé Bureau en séance le lundi 12 novembre 2018, quant à l'acquisition à titre onéreux des surfaces utiles des parcelles nécessaires à la réalisation du TCSP appartenant à l'Etat ;

Entendu le Rapport N° 149/2018/CACL de la Présidente relatif à l'approbation de l'avenant n° 1 à la convention opérationnelle CACL/EPFA Guyane de portage foncier en vue de la réalisation du TCSP.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré :

PREND ACTE du **Rapport N° 149/2018/CACL** de la Présidente relatif à l'approbation de l'avenant n° 1 à la convention opérationnelle CACL/EPFA Guyane de portage foncier en vue de la réalisation du TCSP.

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention opérationnelle CACL/EPFA Guyane de portage foncier en vue de la réalisation du TCSP joint à la présente convention dans lequel le budget réévalué s'élève à 7 001 444€ décomposé comme suit :

Acquisitions foncières prévues dans la convention	4 780 000 €
Etudes foncières	63 900 €
Portage foncier	60 500 €
Surcoût Indemnisation du foncier bâti et du fonds de commerce	1 350 666 €
Surcoût Acquisition des parcelles enclavées par le projet	139 730 €
Surcoût Provision des indemnités de remploi en cas d'expropriation du foncier non bâti	211 597 €
Surcoût Libération du foncier occupé illégalement	220 000 €
Frais financiers réévalués	136 528 €
Frais de géomètres supplémentaires	38 523 €
Total	7 001 444 €

REFUSE l'acquisition à titre onéreux des surfaces utiles des parcelles nécessaires à la réalisation du TCSP appartenant à l'Etat ;

DEMANDE à reprendre les négociations avec l'Etat pour l'acquisition à l'euro symbolique et non onéreux des surfaces utiles des parcelles nécessaires à la réalisation du TCSP appartenant à l'Etat.

AUTORISE la Présidente ou son représentant, sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

AUTORISE la Présidente ou son représentant à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le mercredi 14 novembre 2018



POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Marie-Laure PHINERA-HORTH